

Ouvert en juin 2024, l'hôpital privé Sud Corse recense entre 1 600 et 2 000 passages mensuels.

FANNY HAMARD

ENZO CAILLAUD-COZ
eccillaud@corsematin.com

Arborant son nom en grosses lettres sur sa façade blanche, l'édifice flambant neuf ne peut échapper au regard des usagers de la Rocade. À Ajaccio, l'attractivité du nouvel hôpital privé Sud Corse ne se dément pas : ouvert en juin dernier, il recense chaque mois entre 1 600 et 2 000 passages.

La récente inauguration de cette clinique, rendue impérieuse par l'obsolescence et l'exiguïté des locaux de l'ancienne Clinisud, témoigne du dynamisme du secteur de l'hospitalisation privée en Corse. Caractérisés par un statut juridique et un modèle économique souvent méconnus, les cliniques et hôpitaux privés se sont érigés en acteurs incontournables du système de santé insulaire.

Pilier de l'économie de la santé

Sur 28 établissements de santé reconnus dans l'île, 17 appartiennent au secteur privé. Leur poids dans l'économie de la santé régionale est significatif, concentrant près de 2 350 professionnels et accueillant en leur sein 1 024 médecins.

La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) Corse met en avant, chiffres à l'appui, son « rôle essentiel dans l'offre de soins sur le territoire de Corse ». En 2023, le secteur privé lucratif a ainsi couvert 75 % de l'activité des soins médicaux et de réadaptation en Corse (soit près de 197 000 journées), ainsi que 65 % des séjours chirurgicaux. Ce rôle s'affirme en Corse de manière plus accrue que sur le Continent, où le privé lucratif gérait 54 % des séjours chirurgicaux en 2018.

Contrairement aux hôpitaux publics - pilotés par l'État -, les cliniques sont des établissements de santé privés gérés par une société commerciale (dans le cas du privé lucratif), ou une association (à but non lucratif). En 2021, le rachat du premier groupe de santé privé insulaire Maynard, par l'opérateur Almoviva Santé,



Hôpitaux et cliniques privés, des piliers de l'offre de soins

Avec 17 cliniques et hôpitaux privés, la Corse se distingue par la prépondérance du secteur privé dans son offre de soins. Complémentarité ou rivalité : quelle relation entretiennent l'hospitalisation publique et privée ?

avait rompu avec l'indépendance historique du tissu privé de l'île, jusque-là tenu à l'écart des quatre grands groupes nationaux du secteur.

La prépondérance de l'hospitalisation privée est par ailleurs accentuée dans l'Extrême-Sud, où les habitants se retrouvent éloignés des centres hospitaliers d'Ajaccio et Bastia. « Si la clinique de l'Ospedale n'existait pas, il ne pourrait pas y avoir de vie économique ici. Qui vivrait dans un lieu dont l'établissement le plus proche qui soigne les infarctus se trouverait à 2 h 30 de route ? », s'interroge Dr Rémi François, dirigeant de la clinique située à Porto-Vecchio.

Quelle relation public-privé ?

L'importance croissante de l'hospitalisation privée questionne la nature des liens qu'elle entretient avec le secteur public. Philippe Burnel, auteur de l'ouvrage *Les cliniques privées* (Presses de l'EHESP, 2024), met en exergue une relation

La relation public-privé se poserait ainsi différemment sur une île montagne dont la population est davantage exposée à la précarité, et où le vieillissement est plus marqué

public-privé ambivalente au plan national. « Si elles sont quantitativement complémentaires, les cliniques sont désormais présentes sur des créneaux dans lesquels elles étaient absentes il y a vingt ou trente ans. Le secteur privé rentre de plus en plus en concurrence contre l'hôpital public », observe l'ancien haut fonctionnaire.

Mais sur l'île, leur relation « s'inscrit dans une logique de complémentarité, renforcée par une implantation historique adaptée aux besoins locaux », estime Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'ARS Corse. Le Dr Jean Canarelli, président de la FPH de Corse, confie également « croire à une complémentarité » des deux secteurs, évoquant leur coordination lors du séminaire ayant abouti au projet de création d'un CHRU.

La relation public-privé se poserait ainsi différemment sur une île montagne dont la population est davantage exposée à la précarité, et où le vieillissement est plus marqué. En 2040, un insulaire sur trois sera âgé de plus de 65 ans, alors que ce même seuil ne sera pas atteint avant 2070 à l'échelle nationale. Un défi de taille pour l'hospitalisation insulaire, tous secteurs confondus.

« Le ressenti est tout autre »

À Porto-Vecchio, les missions de service public assurées par la clinique de l'Ospedale l'extraient de toute logique de rivalité. « Il n'y a pas de concurrence avec le service public. L'État est bien

content d'avoir un établissement comme la clinique de l'Ospedale, qui occupe deux missions de service public et permet de vitaliser un territoire isolé, en association avec les médecins traitants », avance Dr Rémi François.

Françoise Cinarca-Santucci, secrétaire nationale du STC de la fonction publique hospitalière, abonde en ce sens. « Le public et le privé ne sont pas en concurrence en Corse. Ils travaillent ensemble. Certaines activités du privé ne se trouvent pas dans le public, c'est donc dans l'intérêt du patient de travailler ensemble. »

Ce point de vue ne fait néanmoins pas l'unanimité. « On peut être complémentaires, mais il ne faut pas trop déshabiller le service public », tient à tempérer Pierre-Paul Ugolini, secrétaire général Force ouvrière santé. « La recette pourrait paraître pertinente, mais le ressenti est tout autre : nous gérons (dans l'hôpital public, ndlr) des patients avec des pathologies très importantes et dont la durée de séjour l'est tout autant. Nous avons surtout besoin de développer des services publics forts », plaide le syndicaliste.

Situation financière critique

Si la perception des liens qui les unit peut diverger, les secteurs public et privé restent soumis à un mode de financement unique : la tarification à l'activité. L'an passé, le gouvernement prévoyait d'augmenter le tarif des établissements publics de 4,3 %, contre 0,3 % pour le privé lucratif. En retour, la FPH Corse avait appelé à la

grève avant de l'annuler, à la suite des engagements avancés par le gouvernement. Moins d'un an après cet épisode orageux, la situation financière des cliniques demeure critique. « Comme dans n'importe quelle entreprise, il y a un effet ciseau : les charges augmentent plus vite que les recettes. Or, les marges de manœuvre de l'hospitalisation privée sont faibles, puisqu'elle ne fixe pas ses prix », rappelle Philippe Burnel.

La FPH Corse plaide ainsi pour une réévaluation des financements afin de « compenser les difficultés liées à l'insularité » et pour « maintenir une équité des prises en charge » avec le Continent.

De pair avec la conjoncture nationale (40 % des établissements privés sont en déficit, selon la FPH), le Dr Jean Canarelli assure que « les établissements privés sont aussi dans le rouge ». Un constat que ne peut confirmer *Corse-Matin*, n'ayant pu prendre connaissance des comptes de résultat des hôpitaux privés et cliniques insulaires.

75 %

C'est la part de l'activité de SMR gérée par le privé en Corse.

65 %

C'est la part de l'activité chirurgicale assurée par le privé.

1 024

C'est le nombre de médecins qui exercent dans les cliniques et hôpitaux privés insulaires.



Maynard, racheté par l'opérateur Almoviva en 2021, est le premier groupe de santé privé de l'île. CHRISTIAN BUFFA